

Extrait du procès-verbal de la séance du
Conseil Communal d'Écublens du jeudi 1^{er} juin 2017

Présidence : M. Aitor Ibarrola

Pages 2 et 3 du Communications présidentielles :

Rapports d'activité des commissions permanentes : Conformément à notre Règlement du Conseil, je vous rappelle que l'article 43, alinéa 2, relève que les commissions permanentes rapportent au Conseil sur leur activité.

Le tableau répertoriant ces Commissions et les Conseillers y siégeant est publié sur le site public de notre commune, et porte le titre: Commissions permanentes nommées par le Conseil communal au 1^{er} juillet 2016.

Les Commissions – ou, selon leur dénomination, Conseils, Associations, etc. – à considérer sont :

A – Commissions du Conseil communal (pour toute la législature) :

- Commission de recours en matière d'impôts communaux et de taxes
- Commission d'urbanisme
- Commission foncière
- Commission pour la fixation des indemnités aux autorités communales
- Plate-forme jeunesse (centre de jeunes)
- Conseil d'établissement

B – Délégués au sein des organismes intercommunaux (pour toute la législature) :

- Commission intercommunale "Sécurité publique dans l'Ouest lausannois"¹
- Conseil intercommunal de l'Organe régional de la protection civile (ORPC)
- Association pour la régionalisation de l'action sociale dans l'Ouest Lausannois (ARASOL)
- Association pour l'accueil de jour des enfants du Sud-Ouest lausannois (AJESOL)²
- Conseil intercommunal de l'ERM
- Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis
- Groupe de concertation politique - Plan directeur intercommunal (PDi) de l'Ouest lausannois

Je prierais donc les membres du Conseil et les délégués désignés auprès des organismes concernés de veiller à la remise de leur rapport d'activité 2016 d'ici au 22 septembre 2017 au plus tard. Ces documents sont à adresser à la secrétaire du Conseil. Ils seront mis en ligne par les soins du Greffe pour consultation.

A noter que selon l'article 56 de notre Règlement : « Les commissions rapportent à une date fixée par le Président dans le cadre de l'ordre du jour du Conseil ». Depuis plusieurs années, tel n'est plus le cas, mais le mode de faire que je vous propose respecte le principe que les membres de cette Assemblée soient informés et puissent intervenir en cas de question spécifique en relation avec l'un de ces rapports dans les Divers, lors du conseil communal prévu le 5 octobre 2017.

¹ Conseil du 9 décembre 2016, pages 13 à 15 : Rapport 2016 établi par M. Alain Blanchoud
² Rapport 2016 disponible sur site sécurisé

Laurent Renaud
Rte de la Brûlée 4A
1024 Ecublens

Annet II

Bureau du Conseil Communal
p/a Madame la Présidente
Anuta Pichon
Ch. De Chantemerle 4
1024 Ecublens

Ecublens le, 03.04.2018

Concerne : **Ma démission du Conseil Communal**

Madame La Présidente,

Mmes MM. les membres du Conseil,

Par cette lettre je vous annonce ma démission du Conseil Communal au 3 avril 2018.

Suite à une opportunité immobilière, j'ai pris la décision de quitter cette commune dans laquelle je suis installé depuis 1984.

34 ans d'une vie agréable entre ville et campagne, ce qui , je vous le confirme est une réalité tant la situation de notre commune est privilégiée.

Après plusieurs législatures en 2 étapes et au sein de 2 partis de droite, c'est avec regrets que je quitte votre assemblée à qui je souhaite de persévérer dans cette ambiance de travail et de toujours garder un objectif important c'est-à-dire :

Agir vaut mieux que trop Parler

ou dit en branle- pantois

Bosser vaut mieux que trop Babiller

Avec mes cordiales salutations

Laurent Renaud

NB : il faudra me remplacer au sein de la POL

Vœu

Subvention pour l'installation de batteries pour le stockage d'énergie électrique

Développement

Écublens, ville et campagne, est tournée vers le développement durable.

Ce samedi 28 avril 2018 notre commune fête la remise officielle du label "VilleVerte", première ville de Suisse Romande à obtenir un tel label.

Depuis le 1^{er} janvier 2009, la commune d'Écublens s'est dotée d'un nouveau règlement communal relatif aux indemnités liées à la distribution d'électricité, qui a permis la constitution d'un fonds communal d'encouragement pour le développement durable. Les buts visés par ce fonds sont les suivants:

- sensibiliser la population à la problématique énergétique
- l'inciter à réduire sa consommation d'énergie et à utiliser des énergies renouvelables
- développer la mobilité douce sur le territoire communal
- maintenir et développer des éléments paysagers de qualité et respectueux du développement durable.

Parmi les diverses subventions proposées par ce fonds on retrouve des subventions pour l'installation de capteurs solaires photovoltaïques pour bâtiments individuels, collectifs et commerciaux, ainsi qu'une subvention pour le remplacement de batteries pour vélos électriques.

On ne retrouve par contre pas de subvention pour l'installation de batteries pour le stockage d'énergie produite par des panneaux photovoltaïques. Ces batteries aujourd'hui se démocratisent mais malheureusement, sans subventions, elles ne sont pas encore pleinement rentables. Le canton a fait un effort de subventionnement important, mais valable uniquement jusqu'à fin 2017. Pour toute installation postérieure, aucun subventionnement n'est actuellement prévu.

À titre d'exemple, ma maison est équipée d'une installation photovoltaïque qui produit environ 25% d'énergie en plus de celle que nous consommons annuellement. Toutefois, comme l'énergie photovoltaïque est produite la journée et la consommation se fait en premier lieu le soir et la nuit, seul 30% environ de l'énergie annuelle consommée est produite par les panneaux, le reste est acheté sur le réseau et l'énergie photovoltaïque non autoconsommée est revendue. Pour viser l'indépendance énergétique (autarcie), nous avons installé une batterie qui a été mise en service ce matin: elle se charge la journée grâce aux panneaux photovoltaïques et l'énergie stockée est utilisée le soir pour les besoins de la maison et pour recharger la voiture et les vélos électriques. Avec une telle batterie, l'autoconsommation devrait passer de 30 à 70-80%: seules les longues nuits hivernales de mauvais temps seraient alimentées par le réseau.

L'utilisation de formes multiples de stockage énergétique, de grande taille (dont les barrages hydroélectriques) comme de petite taille (dont les batteries individuelles), est indispensable pour faire face à la transition énergétique et réduire massivement notre dépendance du pétrole. De ce fait, tant que les prix restent encore élevés, un soutien public pour les batteries de stockage, à l'instar de celui proposé pour les vélos et les voitures électriques, est important, voire indispensable.

Texte

Compte tenu de ce qui précède, j'émet le vœu que la municipalité intègre parmi les subventions proposées par le fonds communal d'encouragement pour le développement durable une subvention pour l'installation de batteries pour le stockage d'énergie électrique produite par des panneaux photovoltaïques installés sur des bâtiments, individuels, collectifs ou commerciaux.

À titre d'exemple, les subventions pourraient être limitées aux projets techniquement éligibles pour les subventions cantonales de 2017 et qui assurent une autarcie supérieure à 50% après installation des batteries. Ces subventions pourraient être composées d'un montant forfaitaire de 1'000 CHF par installation et d'un montant supplémentaire de 200 CHF/kWh installé (ce qui correspond à la moitié de ce que proposait le canton) avec un plafond à 50 kWh.



Michele Mossi

Écublens, le 26 avril 2018